

CA1
EA960
96G71
FRE
DOCS

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

PÉROU

GUIDE DES GENS D'AFFAIRES

1996

TABLE DES MATIÈRES

I.	LE PAYS	1
II.	LE MONDE DES AFFAIRES AU PÉROU	8
III.	DOUANES ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS ¹	13
IV.	VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES	15
V.	AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION	19
VI.	SERVICES DE TRANSPORT VERS LA RÉGION/COURTIERS EN DOUANE	26
VII.	ADRESSES UTILES	29

43 276 418

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JUN 6 1996

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

TABLE DES MATIÈRES

I	LE PAYS	1
II	LE MONDE DES ÉMIGRÉS AU PÉROU	8
III	LOUJANES ET AUTRES RÉGÉNÉRATIONS	13
IV	NOTRE VOYAGE CARARRÉ	16
V	AIDE FINANCIÈRE À L'EXPORTATION	18
VI	BESOIN DE TRANSPORT VERS LA RÉGION D'ORIENT	22
VII	LA DOCTRINE	25
VIII	LA RÉGION D'ORIENT	28

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
1988
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

I. LE PAYS

Région et géographie

Le Pérou a une superficie de 1 285 215 kilomètres carrés (496 225 milles carrés). Il est bordé à l'ouest par l'océan Pacifique et a pour voisins au nord l'Équateur et la Colombie, à l'est le Brésil et la Bolivie et à l'extrême sud, le Chili. On y compte, d'ouest en est, quatre zones naturelles qui s'étendent, grosso modo, du nord au sud -- Costa, Sierra, Montaña et Selva.

Lima, qui a une population de 6,4 millions d'habitants (source : l'INEI, 1993), se trouve dans la région de la Costa, étroite plaine côtière faite de large bandes désertiques et de vallées fertiles. La Sierra, ou région montagneuse, comprend les Andes, qui culminent à plus de 6 100 mètres (20 000 pieds). La Montaña est une zone subtropicale, très sous-développée, qui s'étend entre les Andes et les jungles du Pérou oriental. La Selva est une région de forêt amazonienne située à l'ouest du pays.

Climat

Les températures varient selon les régions. Elles sont tempérées sur la côte, tropicales dans la jungle et fraîches en altitude. À Lima, en février, qui est le mois le plus chaud, les températures quotidiennes moyennes minimales et maximales vont de 19 °C à 28 °C (66 °F et 83 °F). En août, mois le plus froid, elles varient de 13 °C à 19 °C (56 °F et 66 °F). Sur la côte péruvienne, il ne pleut jamais comme au Canada. En effet, les précipitations côtières se résument à une sorte de brume épaisse appelée *garúa*. Par contre, il y a une forte saison des pluies dans les régions de la Sierra, de la Montana et de la Selva qui dure d'octobre à avril.

Histoire et gouvernement

Les historiens sont incapables de dire à quand remonte exactement le peuplement du Pérou, mais on pense cependant que les premiers habitants s'y installèrent autour de 18 000 avant notre ère. Ils arrivaient du continent asiatique ou étaient passés du nord-est de la Sibérie à l'Alaska en franchissant un pont terrestre naturel avant de mettre le cap au sud. Des indices archéologiques montrent que la première grande civilisation andine remonte au neuvième siècle avant notre ère.

La civilisation inca La civilisation inca (1400-1532 après J.-C.) fut l'une des plus organisées et des plus prestigieuses de l'époque précolombienne. L'empire inca s'étendait de la Colombie au nord jusqu'au centre du Chili au sud, et comprenait l'Équateur, la Bolivie et le nord de l'Argentine actuels. La capitale en était Cusco, cité de la Sierra méridionale. Les Incas sont connus pour leurs objets d'artisanat et pour leurs gigantesques travaux d'architecture, dont Machu Picchu et Sacsayhuaman sont des exemples. Ils avaient également de grandes connaissances en agriculture, en

astronomie, en métallurgie, en exploitation minière et dans la construction des ponts et chaussées.

La conquête espagnole Après la découverte de l'océan Pacifique par Vasco Núñez de Balboa, en 1513, les conquistadors espagnols, attirés par des légendes de richesses immenses et emmenés par Francisco Pizarro, commencèrent la conquête du Pérou. L'empire inca fut rapidement vaincu et, le 18 janvier 1535, la ville de Lima était fondée.

La période coloniale Le Pérou est devenu la colonie espagnole la plus riche et la plus puissante d'Amérique du Sud. Les divisions de classe étaient très importantes à cette époque. Les « *criollos* » (Espagnols nés en Amérique) étaient exclus de tous les postes officiels auxquels ils auraient pu exercer une influence. Les « *mestizos* » (les métis) occupaient un rang social inférieur à celui des *criollos*, et la population indienne était réduite en esclavage et utilisée dans l'exploitation minière. Des terres immenses appartenant aux Indiens furent données à l'aristocratie espagnole.

Le ressentiment des *criollos* et des métis grandit durant trois cents ans, donnant naissance à un mouvement révolutionnaire indépendantiste.

L'indépendance En 1780 éclata la première grande révolte contre l'autorité espagnole, révolte dirigée par un chef indien, José Gabriel Condorcanqui (connu sous le nom de Tupac Amaru). Le 28 juillet 1821, San Martín fit une déclaration d'indépendance et le 9 décembre 1824, avec la victoire de l'armée de Bolívar à Ayacucho, l'indépendance péruvienne était finalement établie.

En 1866, l'Espagne tenta de reconquérir le Pérou, sans succès, et il fallut attendre la signature d'un traité de paix à Paris, en 1879, pour que Madrid reconnaisse officiellement l'État péruvien.

La période républicaine Le Pérou était mal préparé à l'indépendance. Diverses factions au sein du gouvernement se disputaient le pouvoir, ce qui fut source d'une instabilité politique et de conflits armés avec des pays voisins. La Guerre du Pacifique qui opposa le Pérou au Chili et à la Bolivie, dura de 1879 à 1883. Lima y perdit les provinces de Tarapacá et d'Arica, que le Chili annexa, et la Bolivie perdit la province d'Antofagasta et son accès à la mer. Le président le plus célèbre et le plus progressiste de cette période fut Ramón Castilla, chef de l'État du milieu des années 1840 au début des années 1860.

Le XX^e siècle Pendant la majeure partie de ce siècle se sont succédés au Pérou gouvernements civils et militaires. En octobre 1968, le général Velasco Alvarado renversait le gouvernement démocratiquement élu de Fernando Belaunde Terry, et restait au pouvoir jusqu'en 1975. Au cours de cette période, la junte militaire nationalisa la plupart des grandes sociétés qui exploitaient les ressources naturelles péruviennes

et lança d'importantes réformes agraires, provoquant une rapide détérioration de l'économie.

En 1975, le général Morales Bermúdez destitua le général Alvarado, fit adopter des politiques économiques plus modérées, puis transmit le pouvoir à un gouvernement civil. En mai 1980 furent organisées des élections démocratiques et, en juillet 1980, Fernando Belaunde Terry retrouvait la présidence. Avec les élections de juillet 1985, qui portèrent à la présidence Alan García Pérez, le Pérou connut pour la première fois en plus de quarante ans la succession de deux gouvernements démocratiquement élus.

En 1990, Alberto Fujimori emportait les élections aux dépens de A. Garcia et devenait Président de la République péruvienne. Les réformes mises en oeuvre par son gouvernement, qui touchent pratiquement tous les secteurs de l'économie, se traduisent par des changements considérables. La pierre angulaire en est un programme global de privatisation des entreprises publiques qui met fin à la participation de l'État à la vie économique en tant qu'entrepreneur.

Par ailleurs, tout contrôle des changes a été levé, tout comme le blocage des prix et des salaires. Il a été décrété que les investisseurs étrangers seraient traités à égalité avec les investisseurs locaux. Tous les secteurs de l'économie sont maintenant ouverts à l'investissement privé, le courant des échanges et les mouvements de capitaux sont libéralisés, et le régime fiscal a été rationalisé. En avril 1995, le Président Fujimori a été réélu, tandis que son parti emportait la majorité absolue au Congrès.

Le Pérou est une république, avec un gouvernement central qui se trouve à Lima. La constitution stipule que le pouvoir exécutif est détenu par le Président, le pouvoir législatif est confié au Congrès et le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour suprême. Une nouvelle constitution, adoptée en octobre 1993, autorise le Président à briguer un second mandat. Des élections sont organisées tous les cinq ans. Sur le plan administratif, le Pérou est divisé en vingt-quatre départements, auxquels s'ajoute le district constitutionnel spécial de Callao.

Économie

L'économie péruvienne a subi des changements notables depuis 1993, à savoir une augmentation considérable du PIB global, une diminution importante de l'inflation et une hausse des taux d'investissement étranger. En 1994 et 1995, le PIB du Pérou a crû respectivement de 12,7 % (l'un des sommets mondiaux) et de 7,2 %, ce qui situe ce pays au second rang après le Chili pour ce qui est du taux de croissance globale en Amérique latine. Pour les cinq prochaines années, on prévoit une croissance suivie de 5-6 %. Dessinant une courbe nettement descendante, l'inflation a été ramenée de 57 % en 1993 à 10,2 % en 1995. Le Pérou a reçu pour plus de un milliard de dollars américains de nouveaux prêts étrangers au titre de la modernisation et du

développement de l'infrastructure, principalement de la part de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale.

Les échanges bilatéraux entre le Canada et le Pérou, évalués à 161,4 millions de dollars en 1994, sont passés à 241 millions de dollars en 1995. Les exportations canadiennes vers le Pérou en augmenté de 68 % pour atteindre 145 millions de dollars en 1995.

Au nombre des principales exportations figurent les produits agricoles, la machinerie en tout genre, le matériel d'exploitation destiné au secteur minier, ainsi qu'aux secteurs du pétrole, du gaz et de l'énergie, les produits du papier, les produits pétrochimiques et le matériel de télécommunication. La valeur des importations en provenance du Pérou est passée de 64 millions de dollars en 1993 à 96 millions de dollars en 1995, les principales importations étant les minerais et les concentrés d'argent, de plomb et de zinc, ainsi que les métaux précieux, le café et le coton.

Le Pérou voit le Canada comme fournisseur fiable de biens et services de première qualité. Il offre aux sociétés canadiennes désireuses d'investir dans le développement de ses marchés l'une des économies les plus libérales et les plus ouvertes du monde, qui présente d'importants débouchés dans divers secteurs, notamment ceux des mines, et de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de la construction et du logement, et de la santé.

Population

Au recensement de la population de 1993, le Pérou comptait 23 996 200 habitants, ce qui représente une augmentation démographique d'environ 2 p. 100 par an. Environ 15 p. 100 de la population est d'origine européenne, 45 p. 100 est de race indienne pure et 37 p. 100, métis (mestizos). Les 3 p. 100 restants sont noirs (descendants des esclaves de l'époque coloniale), japonais ou chinois.

La plus forte concentration de population se trouve dans le district constitutionnel spécial de Callao, sur la côte du Pacifique, puis dans le département limitrophe de Lima, qui compte 186,2 habitants au kilomètre carré. En raison de l'exode rural massif, le pourcentage de Péruviens qui habitent dans des centres urbains représente aujourd'hui quelque 70,1 p. 100 de la population totale. Les autres 29,9 p. 100, qui sont pour l'essentiel des paysans disséminés dans la Sierra, occupent généralement l'échelon le plus bas de l'économie.

Langues

L'espagnol est la langue officielle du Pérou. Cependant, le quechua et l'aymara sont également reconnus comme langues officielles dans les régions andines du centre et du sud-est. L'espagnol est généralement la langue des affaires et du gouvernement, mais dans le monde des affaires, l'anglais est assez bien maîtrisé.

Religion

La population est catholique dans son immense majorité (88,9 p. 100), mais la liberté des cultes est totale au Pérou.

Éducation

L'instruction primaire est obligatoire et gratuite dans les écoles publiques. Toutes les écoles, qu'elles soient primaires, secondaires, nationales ou étrangères, relèvent du ministère de l'Éducation. Tous les ans, on se dispute âprement les places disponibles dans les établissements d'enseignement technique et dans les universités, ce qui montre la soif de savoir de la jeunesse péruvienne. Il existe aussi des écoles secondaires de premier et de deuxième cycles privées où l'on enseigne l'anglais, le français, l'allemand ou l'italien. Le pays compte, en outre, plusieurs universités privées réputées, comme La Católica, l'Universidad de Lima, Cayetano Heredia, l'Universidad del Pacífico, l'Universidad de Piura, etc.

Principales villes

Lima, la capitale, est le centre commercial et politique du pays. Si l'on y inclut sa zone portuaire, Callao, Lima regroupe 6,4 millions d'habitants. La capitale domine les processus décisionnels économiques et commerciaux du Pérou, mais d'autres centres prennent de plus en plus d'importance.

Villes	Population en 1993
Lima	6 397 000
Arequipa	619 150
Trujillo	509 312
Chiclayo	411 536
Piura	277 964
Iquitos	274 759
Chimbote	268 979
Cusco	255 568

Monnaie

La devise péruvienne est le « *Nuevo Sol* » (S/.), qui se divise en 100 céntimos. Dans le cadre de la réglementation actuelle des changes, le marché monétaire est libre, sans restriction quant à la possession, au transfert et(ou) à l'envoi, localement ou à l'étranger, de fonds en monnaie nationale ou étrangère. Il est possible également de détenir des comptes et des dépôts en devises étrangères, au Pérou et à l'étranger, sans devoir se

soumettre à des contrôles. Les taux de change fluctuent librement, au gré du marché de l'offre et de la demande.

Le taux de change actuel est d'environ 2,34 *Nuevos Soles* pour un dollar américain (janvier 1996).

Contrairement au dollar canadien, le dollar américain, comme les principales cartes de crédit, est largement utilisé. Quant aux chèques de voyage, seuls les grands hôtels et certaines banques les acceptent moyennant commission.

Fuseaux horaires

L'heure péruvienne est la même que l'heure normale de l'Est du Canada de la fin octobre au début avril. Par contre, alors que le Canada passe à l'heure d'été, le Pérou demeure à l'heure normale de l'Est toute l'année.

Heures d'ouverture

À Lima, la journée de travail de huit heures commence généralement à 8 h 30, incluant une pause pour le lunch entre 13 h et 15 h. La journée de travail peut se poursuivre jusqu'à 19 h.

Les heures d'affaires des banques sont variables (certaines de celles-ci sont fermées au lunch, d'autres sont ouvertes toute la journée). Normalement, les banques sont ouvertes du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, mais certaines banques sont également ouvertes le samedi.

Jours fériés

Voici une liste des jours fériés observés au Pérou :

Jour de l'an - 1^{er} janvier

Judi saint - mars-avril

Vendredi saint - mars-avril

Fête du Travail - 1^{er} mai

Saint Pierre et Saint Paul - 29 juin

Fête de l'indépendance nationale - 28 et 29 juillet

Santa Rosa de Lima - 30 août

Commémoration de la bataille navale d'Angamos - 8 octobre

Toussaint - 1^{er} novembre

Immaculée Conception - 8 décembre

Noël - 25 décembre

Poids et mesures

Le Pérou utilise le système métrique pour la plupart des poids, mesures et expressions mathématiques.

Électricité

L'alimentation électrique est généralement en 220 volts, 50-60 cycles AC. Les grands hôtels sont équipés de prises spéciales en 110 volts.

II. LE MONDE DES AFFAIRES AU PÉROU

Le marché péruvien est ouvert et très compétitif, et il faut généralement déployer beaucoup d'efforts avant d'y obtenir des résultats.

Le Pérou a lancé un important programme de privatisation des entreprises publiques. Déjà, de grands groupes ont été vendus à des investisseurs privés dans les secteurs suivants : exploitation minière, énergie et transports. Parmi les entreprises vendues en 1993 se trouvent les compagnies du téléphone et de l'électricité, les lignes aériennes d'État et plusieurs sociétés d'exploitation minière.

Commercialisation et distribution

Un agent ou un distributeur compétent, basé au Pérou, est presque toujours essentiel pour les exportateurs canadiens qui espèrent vendre dans ce pays. Dans le cas de produits vendus au secteur privé, ils sont généralement nécessaires à cause des problèmes de langue et de dédouanement, des prestations à assurer et de la fragmentation du marché. S'il n'existe qu'un ou deux gros clients potentiels dans le secteur privé, on pourra sans doute se passer de ces intermédiaires. Les organismes publics sont tenus de lancer des appels d'offres pour leurs achats, et le fournisseur canadien aura besoin des services d'un agent pour être sûr de respecter la réglementation complexe qui régit les marchés publics péruviens.

La section commerciale de l'ambassade du Canada à Lima maintient des contacts avec des agents et des distributeurs, et elle peut vous fournir des renseignements sur le marché et de l'information commerciale, et vous aider à trouver un représentant qui vous convienne.

Services d'interprètes et de traducteurs

Il est recommandé d'utiliser l'espagnol, dans la mesure du possible, dans les communications avec les fonctionnaires péruviens, mais un certain nombre de gens d'affaires maîtrisent bien l'anglais. À Lima, divers organismes, ainsi que certains grands hôtels, proposent des services d'interprètes et de traducteurs.

L'ambassade canadienne peut également vous orienter vers des services compétents en la matière.

Publicité et promotion

La publicité a pris une expansion rapide au Pérou au cours des dernières années. La région de Lima, où vit 28,6 p. 100 de la population et où le taux d'alphabétisation est de 96,4 p. 100, est le principal centre publicitaire du pays. On dénombre 85 agences publicitaires au Pérou, les principales étant J. Walter Thompson Peruana et McCann

Erickson Corp. Peru, qui ont leurs bureaux dans la capitale. Les agences prennent habituellement une commission de 16,75 p. 100 sur le coût brut des publicités. La presse est le principal moyen de diffusion publicitaire, suivi de la radio et de la télévision. Il y a aussi les revues spécialisées, les cinémas, les enseignes au néon, les foires, les panneaux d'affichage et le courrier direct. Quelque 36 stations de radio commerciales et 9 chaînes de télévision diffusent leurs émissions à partir de la capitale, et elles ont l'habitude de passer des spots publicitaires pour des biens de consommation. Seuls les journaux de Lima sont distribués dans tout le pays. Les principaux quotidiens sont El Comercio, Expresso, Gestion, El Mundo, El Peruano, La Republica et El Sol. Une publication mensuelle, le Lima Times, paraît en anglais.

Foires commerciales

Tout au long de l'année, Lima accueille diverses foires commerciales nationales et internationales, les principales étant la Feria Internacional del Pacifico (novembre) et la Feria del Hogar (juillet). Il y a également des foires commerciales provinciales spécialisées, notamment dans le secteur de l'exploitation minière et dans le secteur agricole. L'ambassade du Canada peut vous renseigner plus précisément sur des manifestations particulières.

Concejo de Negocios Canadá-Perú

Le *Concejo de Negocios Canadá-Perú* (Conseil d'affaires Canada-Pérou) a été mis sur pied en décembre 1995 à l'initiative du secteur privé.

Il a pour objectif de promouvoir et de renforcer les liens commerciaux entre les deux pays, et de fournir des occasions de création de réseaux, individuellement ou au niveau d'entreprises. Toutes les parties intéressées peuvent y adhérer (voir l'adresse au chapitre VII).

Prix donnés par les fournisseurs

Les prix devraient être libellés en dollars américains, CAF Callao. Il est conseillé aux entreprises de présenter leurs offres, leurs catalogues, leurs barèmes et toute autre documentation commerciale en espagnol. La nomenclature tarifaire, le prix et le poids des marchandises devraient figurer dans les descriptions de produit complètes, afin d'aider les importateurs à calculer plus ou moins le fret et les droits de douane. Pour les marchandises dont le prix est supérieur ou égal à 2 000 \$ US, un certificat d'inspection délivré par une société d'inspection agréée est exigé.

Conditions et modes de paiement habituels

Au Pérou, on utilise des traites pour recouvrement. Cependant, les lettres de crédit documentaires, à vue ou à échéance, sont plus courantes. Il est conseillé aux

exportateurs de conclure des affaires sur la base d'une lettre de crédit irrévocable confirmée auprès d'une banque canadienne.

Établissements bancaires

Les banques canadiennes n'ont pas de bureaux à Lima, mais plusieurs banques locales entretiennent des relations de travail avec de grands établissements canadiens. L'ambassade peut vous en fournir une liste.

Transports et communications

Pour tout renseignement sur les services de transport du Canada au Pérou, voir le **chapitre VI**.

Les transports publics à Lima et dans sa banlieue s'améliorent peu à peu. Les véhicules utilisés sont de grands autobus, propriétés d'entreprises coopératives, et des minibus et taxis privés.

La route nationale centrale, qui va de Lima en direction de la Sierra, à l'est, est en grande partie en bon état, tout comme la route panaméricaine. En dehors de la région de Lima, la plupart des routes entre les petites agglomérations ne sont pas pavées, la topographie rendant leur construction onéreuse. Il existe deux réseaux de chemins de fer, exploités par l'État. L'un court de la vallée, à l'est de Lima, jusqu'à la Sierra, et l'autre va d'Arequipa à Puno, Cusco et Machu Picchu. (Voir également le **chapitre IV**.)

Les services aériens intérieurs sont bons, les dessertes étant assurées par six principales compagnies aériennes : AeroPeru, Faucett, Expresso Aereo, Aero Continente, Aero Condor et Americana. AeroPeru assure des liaisons internationales à destination de Miami, Los Angeles, Mexico, Panama et, en Amérique du Sud, vers le Chili, le Brésil, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay et l'Argentine. Faucett propose également des vols vers Miami. AeroPeru et Faucett offrent, en outre, des services de transport de marchandises, ce que font aussi d'autres sociétés privées. Il existe également des vols nolisés et des services d'hélicoptère. Lima est, par ailleurs, desservie par plusieurs lignes internationales, notamment Aeroflot, Aerolineas Argentinas, AeroMexico, American Airlines, AOM, Continental, Iberia, KLM, LAB, Lan Chile, Lufthansa, United Airlines, Varig et Viasa.

Les principales agglomérations péruviennes sont reliées par le télégraphe, le téléphone et le radiotéléphone, et les communications avec le reste du monde sont bonnes. De plus, le Pérou est desservi par un réseau de stations de radio et de télévision, cette dernière étant reliée à l'étranger par satellite. La Telefónica del Perú a mis en oeuvre un plan d'expansion qui résoudra les problèmes posés par la pénurie de lignes téléphoniques.

Les installations portuaires locales sont équipées pour traiter conteneurs et marchandises en vrac, et pour accueillir des navires de 35 000 tonnes au maximum. Les réformes apportées à l'administration de Callao, le port de Lima, et d'autres ports côtiers se sont traduites par des changements notables. Naguère considérés comme parmi les plus chers du monde, les systèmes portuaires péruviens concurrencent aujourd'hui ceux de la région en coûts et en efficacité.

Le gouvernement est en train de procéder à la privatisation des ports, à commencer par celle des services de chargement et de déchargement (voir aussi le **chapitre VI**).

Politiques publiques en matière d'investissement étranger

Les investisseurs étrangers n'ont besoin d'aucune autorisation préalable pour investir au Pérou. La législation appliquée depuis 1991 leur accorde le même traitement qu'aux Péruviens, et ils sont libres de transférer chez eux, en monnaies fortes, les dividendes ou bénéfices qu'ils retirent de leurs investissements. Toutes les restrictions administratives qui pesaient sur l'investissement ont été supprimées et les procédures ont été simplifiées.

Sous certaines conditions, les investisseurs étrangers peuvent conclure des ententes avec la CONITE, c.-à-d. la Commission nationale pour les investissements et la technologie étrangers, qui octroie pour une durée de dix ans un régime fiscal stable et un libre accès aux devises étrangères; le droit à un traitement non discriminatoire par rapport aux ressortissants péruviens; la stabilité du régime de l'emploi pour l'embauche de personnel et la stabilité de structures spéciales s'appliquant exclusivement aux exportations (p. ex., les zones de libre-échange). L'État n'est pas habilité à exproprier des entreprises, sauf en cas d'intérêt national dûment corroboré par la loi. La législation garantit également que les entreprises privées bénéficient des mêmes conditions de marché que les entreprises publiques.

Le Canada a paraphé avec le Pérou un accord de protection de l'investissement étranger, qui devrait prendre effet en 1996. La **Société pour l'expansion des exportations** (SEE) offre une couverture des trois risques (transfert, expropriation et guerre) pour les transactions admissibles (voir aussi la section sur la SEE au **chapitre V**). Les investisseurs étrangers ont également accès à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) de la Banque mondiale.

Les blocs commerciaux régionaux

Le Pérou est membre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), à laquelle appartiennent aussi l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Paraguay et l'Uruguay; ces pays s'accordent mutuellement des tarifs douaniers réduits. Le Pérou fait également partie de la *Comunidad Andina* (Communauté andine), auparavant le *Pacto Andino* (Pacte andin), qui regroupe le Venezuela, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie.

C'est en mars 1996 que ces pays ont décidé de modifier la charte du Pacte et de créer la *Comunidad Andina* afin de permettre une plus grande intégration régionale. Au cours de son histoire, ce groupe a abaissé les obstacles tarifaires et non tarifaires pour les pays membres, et a appliqué une politique standard pour les échanges commerciaux avec les pays non membres.

Les organisations internationales

Le Pérou est membre des organisations internationales suivantes :

- * L'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- * La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- * Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- * La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
- * L'Association internationale de développement (IDA)
- * La Société financière internationale (SFI)
- * Le Fonds monétaire international (FMI)
- * L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- * L'Organisation mondiale de la santé (OMS)
- * La *Comunidad Andina* (auparavant le *Pacto Andino*)
- * La Banque interaméricaine de développement (BID)
- * L'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)
- * L'Organisation des États américains (OEA) et de ses organisations spécialisées, telles que l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)
- * L'Organisation internationale du travail (OIT)
- * Le Programme alimentaire mondial (PAM)
- * L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- * Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- * L'Association latino-américaine des institutions financières de développement (ALIDE)
- * Le Centre international de la pomme de terre (CIP)

III. DOUANES ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

Documents

Les documents suivants sont exigés pour importer des marchandises au Pérou :

- * Un connaissement
- * Une facture commerciale
- * Une police d'assurance
- * Un certificat d'inspection délivré avant l'expédition par une société d'inspection ou un agent international agréé si les marchandises valent plus de **2 000 \$ US**. La demande d'inspection doit être faite dans le pays de **destination**.
- * Un certificat d'origine
- * Un certificat sanitaire pour les aliments emballés, les produits pharmaceutiques, les produits cosmétiques et les appareils médicaux. Il faut obtenir l'approbation d'importation à l'avance auprès des autorités sanitaires péruviennes, soit à l'adresse suivante :

Direcion General de Medicamentos, Insumos y Drogas (DGMID)
Ministerio de Salud
Av. Arenales 1302 - of. 201
Lima 01, Peru
Tél. : (011-511) 472-4419/472-3585
Fax : (011-511) 472-5028/472-3332

Si vous envisagez d'apporter avec vous une certaine quantité (plus de 10-15) de catalogues/brochures ou d'échantillons de vos produits, vous aurez intérêt à vous mettre en rapport avec un courtier en douanes local qui vous conseillera en matière de réglementation et vous aidera à faire dédouaner rapidement vos articles. Cela vaut également pour l'importation temporaire de machinerie et d'équipements, ainsi que pour les exemptions spéciales accordées aux foires commerciales (voir la liste des courtiers au **chapitre VI**).

Droits et taxes

Le Pérou est signataire de la charte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de diverses ententes bilatérales aux termes desquelles les deux parties s'accordent réciproquement le traitement de « la nation la plus favorisée ». Le Pérou a également adopté une nouvelle nomenclature tarifaire internationale qui repose sur la nomenclature SH.

Les restrictions qui pesaient auparavant sur les biens importés ont été éliminées. Seuls restent des tarifs douaniers et, le cas échéant, des restrictions imposées pour des raisons sanitaires ou pour la sécurité de l'État. Les taux appliqués pour ces tarifs ont été consolidés à 15 p. 100 de la valeur marchande pour plus de 90 p. 100 des biens, et à

25 p. 100 pour les autres. Des tarifs douaniers inférieurs s'appliquent à certains produits importés dans le cadre d'ententes régionales telles que l'ALADI.

Une taxe de vente (IGV) de 18 p. 100 est appliquée sur tous les produits. Les droits de douane sur les marchandises importées varient entre 0,5 et 3 p. 100.

Il existe, dans plusieurs régions du pays, des zones franches où les fabricants bénéficient de certains avantages sur le plan de la main-d'oeuvre, des taxes et de la réglementation.

Emballage et étiquetage

En général, les exigences locales en matière d'emballage et d'étiquetage ne sont pas difficiles à respecter. Doivent figurer sur l'emballage des produits le nom du produit, son poids ou son volume nets, le nom et l'adresse du producteur ou du distributeur, le pays d'origine, le numéro d'identification du lot, la date, les instructions d'utilisation et, dans le cas des produits alimentaires, une liste des ingrédients, la date d'expiration et des instructions pour leur conservation. L'étiquette doit être en espagnol ou, si elle est imprimée hors du Pérou, une nouvelle étiquette ou une étiquette supplémentaire comportant tous les renseignements ci-dessus doivent être apposées.

Protection des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle

L'Institut national de la concurrence et de la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) est chargé de veiller au respect de la réglementation sur les monopoles et les pratiques commerciales restrictives, le dumping et les subventions. Il enregistre et protège également la propriété intellectuelle, les droits d'auteur, les marques de commerce, les nouvelles techniques et les transferts de technologie étrangère, et il assure une protection des consommateurs, ainsi qu'un contrôle de la qualité et des normes techniques, notamment en matière d'étiquetage. Pour ce qui concerne le paiement de redevances, il faut s'inscrire auprès de l'INDECOPI. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du gouvernement pour ce qui est du transfert des technologies, des licences pour les brevets étrangers, des marques de commerce ou d'autres droits d'auteur, de l'aide technique, des techniques de base et de détail, de la gestion et des accords de franchise.

IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES

Prévenir le délégué commercial et le consulter

Lorsque vous préparez votre premier voyage d'affaires au Pérou, il est recommandé d'en aviser la section commerciale de l'ambassade du Canada à Lima longtemps avant votre date d'arrivée. Informez l'ambassade du but de votre déplacement et envoyez-lui plusieurs exemplaires des brochures présentant vos produits. Il est utile d'établir le prix caf de la gamme de produits que vous offrez. Il vous est également recommandé de dresser une liste des contacts que vous avez sans doute déjà avec des gens d'affaires péruviens et de préciser si vous avez besoin de prendre des rendez-vous avant d'arriver sur place.

Les agents commerciaux pourront vous recommander un hôtel local, ainsi que des services de secrétariat et de traduction. Les démarches en vue de l'obtention de ces services et leurs coûts incombent toutefois aux gens d'affaires.

Visites d'affaires

Les personnes qui se rendent au Pérou pour présenter de nouveaux produits devraient prévoir beaucoup de temps pour leurs négociations avec les gens d'affaires péruviens. Il n'est guère probable que des décisions seront prises sur le champ, et il faut faire preuve d'une certaine patience.

La ponctualité devient plus importante maintenant au Pérou pour les gens d'affaires. Mieux vaut prendre rendez-vous avant d'aller voir la personne que vous souhaitez rencontrer.

Documents de voyage

Actuellement, les citoyens canadiens munis d'un passeport valide et de la preuve d'un billet de transport entièrement payé leur permettant de quitter le Pérou n'ont pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours.

Déplacements à l'intérieur du Pérou

Le Pérou possède un réseau de transport routier assez bien développé. Soixante-dix mille kilomètres (43 750 milles) de routes nationales relient toutes les grandes villes entre elles, avant de se prolonger dans les pays voisins. Il y a deux principales grands-routes : la panaméricaine, dont les 2 500 km courent le long de la côte ouest de la frontière septentrionale à la frontière méridionale, et la route nationale centrale qui, de l'est de Lima, rejoint notamment La Oroya après avoir franchi un col. La route marginale, qui n'est pas achevée, longe les 3 200 km de la frontière orientale

péruvienne. Il y a aussi un certain nombre de routes qui pénètrent dans la jungle. Beaucoup d'autres voies relient entre eux les centres agricoles, commerciaux et industriels. Il existe des services de camionnage des ports de la côte ouest aux villes côtières et au-delà des Andes. La réfection, la construction et l'entretien de ces chaussées a commencé en mars 1992, grâce à des prêts de la Banque interaméricaine de développement. Une grande partie des travaux étant maintenant terminée, l'activité commerciale se fait dans des conditions optimales.

Il y a environ 2 135 km de voies ferrées au Pérou, mais il n'existe pas de réseau ferroviaire intégré dans la zone côtière. La plupart des lignes de chemins de fer assurent des liaisons entre la côte et les agglomérations de la Sierra. L'ENAFER, l'entreprise publique chargée du secteur ferroviaire, offre des services de passagers et de fret sur les trajets ferroviaires les plus importants. Le gouvernement a annoncé son intention de privatiser plusieurs des principales lignes dans un proche avenir.

On doit, de préférence, effectuer les déplacements alors qu'il fait encore jour.

Hôtels

Les hôtels de Lima répondent aux normes internationales. Il est conseillé de réserver à l'avance et de demander confirmation immédiate de la réservation. La plupart des gens d'affaires séjournent dans des hôtels situés dans Miraflores et San Isidro, les principaux centres d'affaires.

Réglementation douanière

Les douanes autorisent, par personne entrant au Pérou, un carton de cigarettes ou son équivalent, 75 cl de boisson alcoolisée et des cadeaux dont la valeur globale ne dépasse pas 300 \$ US. Une taxe d'aéroport de 25 \$ US doit être acquittée en quittant le pays. Pour les vols intérieurs, vous devrez acquitter dans tous les aéroports une taxe de sécurité de S/10. Il est interdit d'exporter des objets précolombiens et coloniaux. Si vous achetez une réplique de céramique ou de tableau, assurez-vous d'emporter le reçu en partant.

Santé et sécurité personnelle

Les conditions d'hygiène publique ne posent pas un grave problème. Lima compte beaucoup de bons restaurants, mais en dehors de la capitale, il vaut mieux dîner dans un hôtel touristique et prendre des précautions élémentaires. Il n'est pas recommandé de manger des aliments préparés par des vendeurs des rues. Bien que l'eau de Lima soit traitée, il est conseillé de boire de l'eau en bouteille. En dehors de Lima, il est recommandé de faire bouillir l'eau avant de la boire.

Il existe des risques de malaria au Pérou, en dehors de Lima et de sa proche région, et dans la région côtière au sud de la capitale. En altitude, dans les Andes, le manque d'oxygène peut provoquer des maux de tête, que les visiteurs peuvent atténuer avec des comprimés de coramina glucosa ou en prenant une infusion de coca (maté de coca), et en se reposant souvent les premiers jours.

Le vaccin antivariolique n'est pas obligatoire pour entrer au Pérou, mais il est conseillé de se faire vacciner contre la fièvre jaune et la typhoïde et de se munir de médicaments contre la malaria si l'on entend se rendre dans la jungle. Il est recommandé de se faire vacciner contre l'hépatite.

La plupart des grands hôtels ont un médecin à appeler en cas d'urgence. Pour votre information, les dispensaires suivants ont un service d'urgence 24 heures sur 24 et, généralement, un membre de leur personnel de garde parle anglais :

Clinica Anglo-Americana

Av. Salazar s/n, San Isidro

Tél. : 440-3570

Clinica Ricardo Palma

Av. Javier Prado Este 1066

San Isidro

Tél. : 441-6064/441-8783/440-2260

Clinica San Borja

Av. Guardia Civil 337

San Borja

Tél. : 475-4000

Il vous est recommandé de prendre des précautions élémentaires pour votre propre sécurité si vous vous rendez dans le centre ville et dans ses environs, surtout si vous portez des appareils photos, des caméras, des montres et des bijoux. Si vous vous faites voler votre passeport, communiquez immédiatement avec l'ambassade du Canada.

Si vous avez besoin d'un service touristique, il est conseillé de vous adresser directement à une agence de voyage plutôt que de faire affaire avec des particuliers, car c'est risqué et probablement plus cher. Une ligne téléphonique de 24 heures sur 24 est offerte aux touristes qui ont besoin d'aide au numéro 224-7888.

Le Pérou a une loi stricte et détaillée qui interdit toute possession, consommation et commerce de drogues, y compris la marijuana et la cocaïne. Les contrevenants ne sont pas expulsés mais emprisonnés et jugés aux termes de la loi péruvienne. Il n'y a pas de libération sous caution. Les délinquants étrangers sont généralement traités comme

des trafiquants internationaux et risquent des peines de prison allant de 15 ans à la prison à vie.

La stratégie anti-terroriste du gouvernement s'est traduite par un net recul du terrorisme dans le pays et, notamment, par la capture, en 1992, d'Abimael Guzmán, le chef du Sendero Luminoso (le Sentier lumineux), puis par le démantèlement de la direction de ce groupe terroriste.

Loisirs

Au Pérou, vous trouverez diverses attractions touristiques : le contraste entre le passé et le présent, des chaînes montagneuses impressionnantes et des paysages d'une grande beauté, les vestiges archéologiques de civilisations anciennes et des coutumes intéressantes.

Le Pérou recèle nombre de lieux historiques et d'une grande beauté, comme Cusco (point de départ des excursions vers Machu Picchu); Arequipa (paysage et édifices coloniaux bâtis en pierre tendre volcanique, Cañón del Colca); Cajamarca (églises des XVII^e et XVIII^e siècles, sources chaudes); Iquitos (cité tropicale édifiée aux portes de la mystérieuse forêt amazonienne); Huaraz (connue comme « la Suisse péruvienne », à cause de ses lacs glaciaires et de ses sommets enneigés); Paracas (une baie magnifique où vous trouverez une superbe station balnéaire et où vous pourrez observer des otaries et des nuées d'oiseaux marins), Huancayo, Ayacucho, etc.

Lima compte de nombreux restaurants qui servent des mets péruviens et internationaux, de la cuisine française ou chinoise (chifa), mais aussi des spécialités allemandes, italiennes ou scandinaves.

La nuit, vous trouverez des discothèques et des night-clubs dans San Isidro et Miraflores, ainsi que des *Peñas Criollas* (surtout dans le quartier de Barranco).

Courrier

Le courrier aérien peut prendre une à deux semaines. La plupart des agents et des distributeurs péruviens communiquent par télex, télécopies et les appels téléphoniques internationaux. Plusieurs services de courrier assurent la livraison de documents au Canada en trois jours ou moins.

V. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services consultatifs aux entreprises

Afin de rendre service aux gens d'affaires canadiens, le gouvernement maintient des agents commerciaux dans 85 pays à travers le monde. Ces représentants prêtent assistance aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver des fournisseurs canadiens. En plus d'établir un lien entre acheteur et vendeur, l'agent commercial conseille l'exportateur canadien sur toutes les phases de la commercialisation, y compris le repérage des possibilités d'exportation, l'évaluation de la concurrence, la présentation à des gens d'affaires étrangers et à des fonctionnaires, les conseils sur les conditions de paiement, et une aide pour régler les problèmes de tarifs douaniers et d'accès. Les agents commerciaux jouent un rôle actif dans la recherche de débouchés commerciaux et pour ce qui est d'encourager les efforts de promotion.

Centres du commerce international

Pour s'enquérir des services commerciaux offerts aux exportateurs par le Gouvernement, on s'adressera d'abord au Centre du commerce international le plus proche.

Des centres du commerce international implantés dans tout le Canada offrent aux exportateurs canadiens toute une gamme de services. Y sont rattachés des délégués commerciaux expérimentés qui travaillent sous la direction d'un délégué commercial principal du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les services, conseils à l'exportation et renseignements sur les débouchés commerciaux sont combinés avec la possibilité d'aider à élaborer des plans de marketing individuels. Les centres servent également de points de convergence pour les programmes de sensibilisation à l'exportation qui comprennent des colloques et des ateliers. En outre, tous les centres sont reliés à la base de données WIN Exports (réseau mondial d'information sur les exportations) que gère le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les exportateurs de produits et de services seraient bien avisés de s'assurer qu'ils sont enregistrés dans cette base de données.

Les centres, qui se trouvent dans les bureaux régionaux d'Industrie Canada, sont souvent le premier point de contact pour des exportateurs potentiels (pour les adresses, voir le **chapitre VII**).

INFOCENTRE

L'INFOCENTRE est un service d'information et de consultation offert par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aux entreprises et exportateurs canadiens s'intéressant à des marchés étrangers.

En particulier, l'INFOCENTRE offre les services d'information suivants :

Centre de libre-échange/Ligne 24 heures - Composez le **1-800-267-8376** ou le **(613) 944-4000** ou rendez-vous en personne au Centre qui est situé au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à Ottawa. On peut y obtenir des informations, des services de counselling et des publications sous forme d'imprimés, telles que de l'information commerciale, des renseignements sur les pays, des études sectorielles, enfin, la description des programmes et des services offerts.

FaxLink - Il s'agit d'un service interactif d'information offert au pays et à l'étranger, qui dispose d'un vaste éventail de documents et de publications à caractère commercial accessibles par fax. Les intéressés sont guidés par des messages vocaux. Le système est facile à utiliser, convivial et accessible 24 heures sur 24 tous les sept jours de la semaine. Pour obtenir des documents, composez le **(613) 944-4500** si vous appelez depuis le Canada, et le **(613) 944-6500** si vous appelez de l'étranger. Les documents offerts par le faxlink comprennent notamment des renseignements sur les programmes et les services offerts, le financement des exportations, l'ALENA et la stratégie du Canada pour le commerce international, outre les publications, des exposés sur les pays pour les marchés plus petits et des études de marché pour divers secteurs d'activité.

Le **babillard électronique** de l'INFOCENTRE du MAECI, relié à l'Internet, est un service axé essentiellement sur le commerce, l'accent étant mis sur la diffusion des renseignements sur les marchés et de l'information commerciale (RM/IC). Les entreprises désireuses d'accéder au marché restreint des RM/IC du babillard électronique doivent être inscrites à WIN Exports (appelez la Ligne 24 heures pour plus de précisions). Le babillard électronique offre également des installations spéciales de conférence afin de permettre aux clients d'afficher des questions et d'y recevoir la réponse du personnel du Ministère. Pour y accéder par modem (14 400 b/s, réglage N-8-1, émulation de terminal ANSI/ASCII), composez le numéro **994-1581** si vous appelez d'Ottawa, ou le numéro sans frais **1-800-628-1581** si vous appelez d'ailleurs au Canada. Le numéro du courrier électronique dans l'Internet à l'INFOCENTRE est **infocentre@fait.gc.ca**

On peut aussi accéder au site du MAECI sur l'Internet en tapant **http://www.dfait-maeci.gc.ca** ou **gopher://www.dfait-maeci.gc.ca**

CanadExport, bulletin bimensuel publié en français et en anglais, a pour objectif de promouvoir les exportations canadiennes. On y trouve divers articles et comptes rendus sur les possibilités d'exportation, les succès remportés par les entreprises canadiennes, les services du gouvernement aux entreprises, les conditions des marchés étrangers et les appels d'offres, le développement industriel et les activités entreprises conjointement par le secteur privé et le gouvernement dans le dessein de promouvoir le commerce. Des articles traitent régulièrement des événements organisés par le MAECI sous les auspices de son programme des foires et missions, des grandes foires mondiales, enfin, des projets d'immobilisation sujets au financement multilatéral offrant des débouchés aux fournisseurs canadiens de produits et de services. Les fabricants canadiens peuvent se procurer **CanadExport** à titre gracieux auprès de l'**INFOCENTRE**. Amateurs de l'Internet, tapez le : **canad.export@extott07.x400.gc.ca**

Pour avoir de l'information commerciale ou des renseignements sur les marchés plus précis, les intéressés sont priés de se mettre en rapport avec la **Direction du commerce avec l'Amérique latine et les Antilles (LGT)**, au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. La Direction est au Canada le point de contact central pour les agents commerciaux dans la région.

Société pour l'expansion des exportations (SEE)

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une institution unique qui se spécialise dans l'aide aux exportateurs canadiens sur les marchés internationaux. La SEE facilite le commerce à l'exportation et l'investissement à l'étranger en proposant aux entreprises canadiennes et à leurs clients mondiaux des services de gestion des risques, sous forme d'assurances et de financements notamment. La SEE est attachée aux normes de service, de qualité et de professionnalisme les plus élevées.

En 1995, la SEE a recommencé à couvrir le secteur privé du Pérou pour le financement à moyen terme d'achats de biens et services canadiens grâce à une ligne de crédit auprès de la Banco Wiese, qui est une des premières banques commerciales privées de ce pays.

En plus de re-prêter via la banque au profit du secteur privé péruvien, la SEE peut fournir du financement à ce dernier par la rétrocession de prêts, le crédit-bail, l'achat de billets, des crédits avant expédition et le financement de projets. Fin 1995, la SEE a consenti son premier prêt direct au secteur privé du Pérou en dix ans. Le financement de transactions du secteur public pourra également se faire par la biais de la Corporacion Andina de Fomento (CAF).

Pour les transactions à court terme, la SEE fournira une assurance-crédits documentaires sur des lettres de crédit ouvertes par des banques péruviennes acceptables en appui à des ventes au Pérou de biens et services canadiens admis.

Dans le cadre de son programme d'assurance-investissement à l'étranger, la SEE est disposée à envisager de couvrir les trois risques (cession, expropriation et guerre) pour des transactions admissibles.

Pour tout renseignement sur les services proposés par la SEE, communiquez avec l'un de ses bureaux (pour les adresses, voir le **chapitre VII**).

Corporation commerciale canadienne (CCC)

La CCC est une société d'État qui aide les fournisseurs canadiens à faire des ventes à l'exportation, en agissant à cet effet à titre de maître-d'oeuvre de projets et en servant de garante pour les ventes effectuées par les exportateurs canadiens à des gouvernements étrangers et organisations internationales. Son intervention s'avère particulièrement utile pour les exportateurs qui offrent d'excellents produits mais qui sont moins bien connus sur la plan international.

Les services, à savoir notamment l'aide à la présentation de soumissions et à la négociation de marchés, l'administration de contrats et la vérification, le recouvrement de comptes clients étrangers et le règlement de fournisseurs, sont conçus de manière à réduire les formalités administratives et à favoriser la crédibilité des fournisseurs canadiens auprès des acheteurs étrangers.

Ces avantages permettent aux entreprises canadiennes d'être plus concurrentielles au niveau des soumissions et d'acquérir une bonne réputation en vendant sur les marchés étrangers. (Pour les adresses, voir le **chapitre VII**.)

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Le PDME, ou Programme de développement des marchés d'exportation, est un programme de promotion des échanges du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il aide les entreprises canadiennes à participer à divers types d'activités de promotion des exportations ou à entreprendre ce type d'activités. Il couvre des projets mis en oeuvre par l'industrie et il vise les petites entreprises. La préférence sera donnée à des entreprises dont les ventes annuelles sont supérieures à 250 000 \$ et inférieures à 10 millions de dollars, et (ou) qui emploient moins de 100 personnes pour une entreprise du secteur manufacturier et 50 personnes dans le secteur des services.

Le PDME se concentre sur le partage des risques dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et l'entreprise, le but étant d'encourager une stratégie à long terme sur des marchés cibles et une adaptabilité constante face à l'évolution des marchés.

Le PDME se compose de quatre grands volets : Stratégies de développement des marchés (qui ont remplacé les visites de repérage des marchés) — participation à des

foires commerciales étrangères, accueil d'acheteurs étrangers, marketing novateur et ententes de commercialisation novatrices —, Petites entreprises ou entreprises novices à l'exportation, Soumissions pour projets d'immobilisation et Activités mises en marche par les associations commerciales.

Le principal volet du PDME, Stratégies de développement des marchés (SDM), reconnaît la nécessité d'une planification commerciale à plus long terme sur un marché international où la concurrence devient de plus en plus rude. Au lieu d'approuver individuellement une série de projets, le SDM autorisera un programme d'appui pour des visites, des foires commerciales et des mesures de soutien à la commercialisation, en se fondant sur le plan de marketing de l'entreprise sur une année ou deux.

En procédant ainsi, on réduit le fardeau administratif des entreprises, grâce à une rationalisation des démarches. Le SDM permet aussi aux centres du commerce international et aux agents commerciaux des missions d'être en contact plus étroit avec leurs clients, et il permet des applications plus ciblées et plus détaillées, tout en finançant une plus grande gamme d'activités.

Engagement à plus long terme

Le PDME est un investissement durable dans la capacité d'exportation d'une entreprise. Fondé sur un plan de marketing à long terme, le volet SDM/PDME assurera le financement promotionnel d'une entreprise pendant deux années au maximum, avec des examens périodiques.

Plan de remboursement prolongé

Les entreprises auront quatre ans (au lieu de deux auparavant) pour rembourser leur contribution du volet SDM/PDME, sous forme d'un pourcentage des ventes à l'exportation réalisées sur le marché visé.

Activité permanente des programmes du PDME

Le volet **Entreprises novices à l'exportation** reconnaît qu'un nombre important d'entreprises canadiennes ne possèdent pas de capacité d'exportation suffisante. Cela tient généralement à un manque de connaissances de la direction en matière d'exportation ou à une absence de ressources internes. Ce volet du programme fournit un véhicule aux entreprises qui cherchent des débouchés d'exportation, en les aidant à se rendre sur place pour étudier le marché ou à participer à une foire commerciale internationale.

Le volet des **Soumissions pour projets d'immobilisation** est conçu pour aider les sociétés canadiennes d'ingénierie, de construction, d'architecture et de conseil en gestion dans la préparation de propositions ou dans la soumission d'offres pour des

projets d'immobilisation importants, hors du Canada et pour lesquels il y a une concurrence internationale. Il n'est pas conçu pour la création de coentreprises étrangères.

Le volet des **Activités mises en marche par les associations commerciales** fournit une assistance aux associations commerciales nationales ou de grande envergure qui ne vendent pas de produits. Leurs activités doivent être au bénéfice de leurs membres et avoir trait à la promotion générique des produits de l'association. Quant aux autres éléments, les projets doivent porter essentiellement sur le développement ou l'augmentation des ventes de biens et services canadiens sur les marchés étrangers.

Pour plus de renseignements sur le PDME, consultez Info Export ou l'un des centres régionaux du commerce international (pour les adresses, voir le **chapitre VII**).

Coopération industrielle avec les pays en développement

En 1978, l'**Agence canadienne de développement international (ACDI)** a mis en place le Programme de coopération industrielle afin d'employer à bien les ressources du secteur privé canadien dans la promotion du développement durable en mettant sur pied et en appuyant des projets de collaboration à long terme entre des organisations commerciales canadiennes et leurs partenaires des pays en développement.

Ce programme, conjugué avec des programmes bilatéraux existants, aide les entreprises canadiennes à s'implanter sur de nouveaux marchés dans les pays en développement et les assiste en cherchant des possibilités d'investissement, de coentreprises et de transferts de technologie sur ces marchés.

Le Programme de coopération industrielle utilise des incitations financières pour soutenir les initiatives du secteur privé canadien dans des ententes de coopération commerciale à long terme et dans des études de définition de projets dans les pays en développement. Il fournit également un appui pour que soient conclues des ententes viables. La plupart d'entre elles sont définies comme des ententes de coproduction ou de partage de la production; elles portent sur des activités de montage, des accords de licence, et diverses formes de participation au capital.

Lignes de crédit de l'ACDI

Depuis 1988, l'ACDI offre au Pérou des lignes de crédit pour l'achat du matériel et des équipements canadiens pour les secteurs des mines, du gaz et du pétrole et des télécommunications. Aux termes d'un accord bilatéral entre les gouvernements du Canada et du Pérou, les lignes de crédit proposent des conditions semi-commerciales à certains acheteurs péruviens intéressés à combler une partie de leurs besoins en équipement sur le marché canadien. Les entreprises péruviennes participantes soumissionnent directement au Canada (avec l'aide de l'ACDI) et signent des marchés

d'approvisionnement avec des fabricants canadiens qualifiés. L'ACDI paie le fournisseur canadien, tandis que l'entreprise péruvienne paie localement une fondation pour le développement appelée le *Fundo Perú-Canadá* (Fonds Pérou-Canada). Le Fonds utilise cet argent pour financer des projets de développement social dans des communautés pauvres et marginalisées du Pérou. Le programme se poursuivra jusqu'en 1998-1999; pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à la firme de conseillers :

Courey International (Commerce) inc.

4107, Cousens
Montréal (Québec)
H4S 1V6
Tél. : (514) 956-9711
Fax. : (514) 956-0599

Le Fonds canadien de préparation des projets

Le Fonds canadien de préparation des projets (FCPP) de la Banque interaméricaine de développement (BID) a été créé en 1974 pour aider les pays membres de cette banque dans la phase de définition et de préparation de projets de développement auxquels il est probable que la BID ou d'autres institutions financières internationales (IFI) accordent un financement. Le FCPP peut être utilisé pour financer une ou toutes les étapes de préparation et de conception d'un projet en vue d'un financement par une IFI, y compris les études de pré faisabilité et de faisabilité et la conception technique. Les gouvernements ou ministères des pays admissibles doivent demander eux-mêmes le financement du FCPP (par opposition à l'entreprise canadienne ou à la BID elle-même). Normalement, le financement vise à faire travailler seulement des entreprises canadiennes ou locales.

Pour plus de renseignement sur l'accès à ce fonds, communiquez avec le:

Bureau de liaison avec les institutions financières internationales (BLIFI)

Ambassade du Canada
501 Pennsylvania Avenue
Washington, D.C. 10040
U.S.A.
Tél. : (202) 682-7788
Fax : (202) 682-7791

VI. SERVICES DE TRANSPORT VERS LA RÉGION/COURTIERS EN DOUANE

Transports maritimes

Plusieurs lignes maritimes qui ont des agents au Canada assurent le transport de marchandises depuis le Canada au Pérou.

Colombus Line (CLL) assure des liaisons entre Vancouver et Callao. Il y a de la place pour des cargaisons réfrigérées et pour des conteneurs. L'agent de la ligne est Western United Shipping Agencies Limited [1500 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique), V6G 2Z6; téléphone : (604) 891-7447; télécopieur : (604) 683-3739].

La **Compañía Chilena de Navegación Interoceánica (CNI)** a des départs de Montréal et de Toronto, à destination de Callao et de Paita. Elle dispose de place pour des cargaisons générales, des cargaisons réfrigérées, des liquides expédiés en vrac et des marchandises en conteneurs. Inchcape Shipping Service est l'agent général de la ligne au Canada, avec des bureaux à Montréal [740, rue Saint-Maurice, pièce 500, Montréal (Québec), H3C 1L5; téléphone : (514) 871-3290; télécopieur : (514) 871-3261], et à Toronto [3300, rue Bloor ouest, pièce 700, tour ouest, Etobicoke (Ontario), M8X 2X2; téléphone : (416) 237-5420; télécopieur : (416) 239-7822].

Crowley American Transport (CAT) assure un service régulier au départ de Toronto et de Montréal, à destination de Callao et Paita, avec des départs de navires toutes les trois à quatre semaines. Redburn & Inchcape Co. est l'agent général pour la ligne à Montréal [740, rue Saint-Maurice, pièce 500, Montréal (Québec), H3C 1L5; téléphone : (514) 861-0511; télécopieur : (514) 875-2804] et à Toronto [3300, rue Bloor ouest, pièce 700, tour ouest, Etobicoke (Ontario), M8X 2X2; téléphone : (416) 237-5420; télécopie : (416) 239-7822].

Flota Mercante Gran Colombiana (FMG) travaille au départ de Vancouver, Montréal et Toronto, à destination de Callao. Les navires acceptent des lots de colis et des conteneurs. L'agent de la ligne à Vancouver est Nortec Marine [Suite 2300, West Hastings St., P.O. Box 12078, Vancouver (Colombie-Britannique), V6B 4N5; téléphone : (604) 669-8866; télécopieur : (604) 682-7419]; et March Shipping à Montréal [360, rue St-Jacques, pièce 1600, Montréal (Québec), H2Y 3X1; téléphone : (514) 842-8841; télécopieur : (514) 288-6732], et Toronto [295, mail Valwest, Etobicoke (Ontario), M9C 4Z4; téléphone : (416) 622-6011; télécopieur : (416) 622-6966].

Lykes Lines (LYL) travaille à partir de Montréal et de Toronto, à destination de Callao. Bermar Shipping Agency Inc. est l'agent général pour la ligne au Canada, avec des bureaux à Montréal [430, rue Hélène, pièce 504, Montréal (Québec), H2Y 2K7; téléphone : (514) 499-1588; télécopieur : (514) 499-1328] et Toronto [5800, avenue

Coopers, Mississauga (Ontario), L4Z 2B9; téléphone : (905) 507-0220; télécopieur : (905) 507-8003]. Il y a de la place pour des marchandises expédiées en conteneurs.

Maersk (MSK) prend des chargements à Montréal, à Toronto et à Halifax, à destination de Callao. Maersk Canada est l'agent général de la ligne à Halifax [Box 27064, Green Street Postal Stn, 5280 Green St., Halifax (Nouvelle-Écosse), B3H 1N0; téléphone : (902) 422-7331; télécopieur : (902) 423-0219]; à Calgary [609 14 Street N.W., Suite 403, Calgary (Alberta), T2N 2A1; téléphone : (403) 283-8330; télécopieur : (403) 270-3530]; et à Montréal [740, rue Notre-Dame, pièce 790, Montréal (Québec), H3C 3X6; téléphone : (514) 871-0210; télécopieur : (514) 871-8269].

Maruba (MAR) travaille à partir de Vancouver, à destination de Callao. Sur ses navires, il y a de la place pour des lots de colis, pour des liquides expédiés en vrac et pour de la marchandise en conteneurs. L'agent général de la ligne au Canada est Westward Shipping Limited [555 West Hastings Street, 27th floor, P.O. Box 12125, Vancouver (Colombie-Britannique), V6B 4N6; téléphone (604) 684-6141; télécopieur : (604) 684-0861].

Transports aériens

Les passagers en provenance du Canada désirant se rendre au Pérou peuvent prendre des correspondances à Miami, à New York (Newark) et à Los Angeles. Depuis ces villes, ils peuvent prendre des vols sur les compagnies suivantes : Aerolineas Argentinas, AeroMexico, AeroPeru, American Airlines, Continental, Faucett, Lan Chile, Untied Airlines, Varig et Viasa. On peut réduire le coût des déplacements internes en achetant les billets au Canada avant le départ. La plupart des transporteurs internationaux offrent les services de cargo si l'espace le permet. Les services nolisés, tant pour des passagers que des marchandises, sont offerts « sur demande ».

COURTIERS EN DOUANE

Il y a plusieurs courtiers en douanes au Pérou, en voici quelques-uns :

Agencia Sandoval S.A.

Calle 1 Mza A, Lote 6

Urb. Bocanegra

Callao 1, Perú

Tél. : (011-511) 464-6499

Fax : (011-511) 452-0228

Contact: M. Jorge Izusqui

Express Transports S.A.

Av. 15 de Enero 559 San Antonio
Lima 18, Perú
Tél. : (011-511) 447-0325/447-0395/445-5680
Fax : (011-511) 447-2692
Contact: M. Dieter Krumdiek M.

Sabogal Agencia Afianzada de Aduana

Calle Carlos Gonzales 212-214
Maranga, San Miguel, Perú
Tél. : (011-511) 464-1390
Fax : (011-511) 464-1899
Contact: Sr. Alfredo Brazzini

Universal Aduanera S.R. Ltda.

Estados Unidos 884
Lima 11, Perú
Tél./fax : (011-511) 462-9695, 463-5005
Contact: Sr. Jacques Levy D.

VII. ADRESSES UTILES

PÉROU

Ambassade du Canada

Section commerciale

Frederico Gerdes 130 (auparavant Calle Libertad)
Miraflores
Lima 18, Pérou

Adresse postale:

Casilla 18-1126,
Correo Miraflores,
Lima 18, Pérou

Tél. : (011-51-1) 444-4015

Fax : (011-51-1) 444-4347

Concejo de Negocios Canadá-Perú

Javier Montero, président

c/o Rehder & Asociados S.A.

Las Begonias 441, 7^e et., San Isidro
Lima, Peru

Tél. : (011-51-1) 442-4397

Fax : (011-51-1) 442-4360

CANADA

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

MAECI - InfoCentre

Tél. : (613) 944-4000

Ligne sans frais : 1-800-267-8376

Internet: infocentre@fait.gc.ca

Fax: (613) 996-9709

MAECI - Direction du commerce avec l'Amérique latine et les Antilles (LGT)

Tél. : (613) 996-5546

Fax : (613) 943-8806

Société pour l'expansion des exportations (SEE)

151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 1K3
Tél. : (613) 598-2500
Fax : (613) 237-2690

Corporation commerciale canadienne (CCC)

151, rue O'Connor, 11^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0S6
Tél. : (613) 996-0034
Fax : (613) 995-2121
Internet : info@ccc.ca

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Direction de la coopération industrielle

200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Tél. : (819) 997-7901
Fax : (819) 953-5024

Conseil canadien pour les Amériques

360, rue Bay, bureau 300
Toronto (Ontario)
M5H 2V6
Tél. : (416) 367-5460
Fax : (416) 367-4313

Le Conseil est une association du secteur privé qui joue un rôle actif dans la promotion du commerce entre le Canada et l'Amérique latine.

Ambassade de la République du Pérou

130, rue Albert, bureau 1901
Ottawa (Ont.)
K1P 5G4
Tél. : (613) 238-1777
Fax : (613) 232-3062

Consulat général du Pérou

550, rue Sherbrooke ouest, bureau 376, Tour ouest
Montréal (Québec)
H3A 1B9
Tél. : (514) 844-5123
Fax : (514) 843-8425

Consulat général du Pérou

10, rue Mary, bureau 301
Toronto (Ontario)
M4Y 1P9
Tél. : (416) 963-9696
Fax : (416) 963-9074

Consulat général du Pérou

505, rue Burrard, bureau 1770
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1M6
Tél. : (604) 662-8880
Fax : (604) 662-3564

Centres du commerce international**Terre-Neuve**

Centre de commerce international
C.P. 8950, Atlantic Place
215, rue Water, bureau 504
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-4085
Fax : (709) 772-2373

Île-du-Prince-Édouard

Centre de commerce international
C.P. 1115
75, rue Fitzroy
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7443
Fax : (902) 566-7450

Nouvelle-Écosse

Centre de commerce international
C.P. 940, Succursale M
1801, rue Hollis, 5^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-7540
Fax : (902) 426-2624

Nouveau-Brunswick

Centre du commerce international
1045, rue Main, bureau 103
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-6452
Fax : (506) 851-6429

Québec

Centre du commerce international
5, place Ville Marie, bureau 800
Montréal (Québec)
H3B 2G2
Tél. : (514) 496-4636
Fax : (514) 283-8794

Ontario

Centre du commerce international
Dominion Public Building
1, rue Front ouest, 4^e étage
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
Tél. : (416) 973-5053
Fax : (416) 973-8161

Manitoba

Centre du commerce international
C.P. 981
Newport Centre
330, avenue du Portage, 8^e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Tél. : (204) 983-4540
Fax : (204) 983-2187

Saskatchewan

Centre de commerce international
S.H. Cohen Building
119, 4^e avenue sud, bureau 401
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 5X2
Tél. : (306) 975-5315
Fax : (306) 975-5334

Bureau de Regina :
1919, promenade Saskatchewan, 6^e
étage
Regina (Saskatchewan)
S4P 3V7
Tél. : (306) 780-6124
Fax : (306) 780-8797

Alberta

Centre de commerce international
Canada Place
9700, avenue Jasper, bureau 540
Edmonton (Alberta)
T5J 4C3
Tél. : (403) 495-2944
Fax : (403) 495-4507

Bureau de Calgary :
510, 5^e rue sud-ouest, 11^e étage
Calgary (Alberta)
T2P 3S2
Tél. : (403) 292-6660
Fax : (403) 292-4578

Colombie-Britannique

Centre de commerce international
C.P. 11610
300, rue Georgia ouest, bureau 2000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6E1
Tél. : (604) 666-0434
Fax : (604) 666-0954

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20083011 8

CA1 EA960 96G71 FRE DOCS
Pérou, guide des gens d'affaires
1996 43276418

